

**Procès-verbal**  
**Comité de Direction de la Ligue Féminine de Handball**  
**Vendredi 30 novembre 2012**  
**Au Servotel de Nice**

▶ **Membres présents :**

Représentants FFHB : **Patricia SAURINA**, Présidente de la LFH ; **Philippe BANA**, DTN ; **Olivier KRUMBHOLZ**, Sélectionneur France A ; **Michel GROUPI**, Personne qualifiée en contrôle de gestion

Représentants clubs : **Jean-Marie SIFRE**, Issy Paris ; **Benoît GUILLOUS**, Havre ; **Thierry WEIZMAN**, Metz ; **Jeanne-Marie TORRES**, Toulon/St-Cyr, Vice-présidente LFH

Représentante de l'arbitrage : **Stevann PICHON**

Représentant des entraîneurs : **Thierry VINCENT**

▶ **Membre excusée :**

Représentante des joueuses : **Amélie GOUDJO**

▶ **Invités présents :**

Conseillère de la Présidente de la LFH : **Odile DUBUS**

Représentants FFHB : **Joël DELPLANQUE**, Président de la FFHB ; **Alain KOUBI**, trésorier de la FFHB ; **Eric BARADAT**, Sélectionneur Adjoint France A ; **Gérard JUIN**, Médecin de l'équipe de France

Secrétaire UCPD1F : **Olivier GEBELIN**, Nîmes

Salariés FFHB : **Cécile MANTEL**, responsable service juridique FFHB

Salariés LFH : **Aurélia PILET**, chargé de mission communication – médias LFH

▶ **Invités spécifiquement pour cette réunion :**

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs de LFH non déjà membres du CODIR : **Dominique MAYONNADE** représentant Roger MAYONNADE, Mios ; **Bertrand ROUX**, Nîmes ; **Karine SAVINA**, Dijon ; **Guillaume OLTRA** représentant Jean-Pierre GONTIER, Fleury ; **Marcel JEUNE** représentant Bernard RACH, Besançon ; **Jean-Luc BAILET** représentant Ange FERACCI, Nice

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs de D2F sous statut VAP : **Philippe AUBRY** représentant Arnaud PONROY, Nantes ; **Colette BEZIAT**, Bègles

▶ **Invités excusés :**

**Jean-Pierre FEUILLAN**, Vice-président chargé du marketing ;

Clubs de D2F-VAP : **Michel LAURENT**, Cergy ; **Evelyne TOUZE-ROCHER**, Angoulême ;

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 16h à l'hôtel Servotel de Nice.

L'ordre du jour est abordé.

➤ **Médias**

---

✓ Adoption du Cahier des charges des diffusions TV

Le cahier des charges fixant les conditions à respecter pour toute retransmission TV a été complété et se décline désormais avec un socle de base commun à toutes les diffusions médias et des exigences complémentaires et renforcées pour les diffusions sur des chaînes nationales (dont be in SPORT).

Patricia SAURINA et Joël DELPLANQUE insistent sur le fait que l'exposition proposée cette saison par be in SPORT est d'une envergure inédite pour la LFH et ses clubs, d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une éditorialisation réelle via des reportages autour de la vie des clubs ou de la préparation des rencontres retransmises.

Concernant les exigences particulières liées à la présentation d'un sol à tracé unique Handball et à une régie panneautique majoritairement LED, Patricia SAURINA rappelle les efforts substantiels d'accompagnement mis en place par la LFH :

- Prise en charge du transport du revêtement Taraflex depuis son lieu de stockage à Issy les Moulineaux jusqu'au lieu du match diffusé ; les coûts liés au kit pour les tracés et au nettoyage restant à la charge du club recevant, de même que les opérations de pose et dépose,
- Si des impératifs extérieurs (disponibilité de la salle notamment) ne permettent pas l'installation du Taraflex, alors la LFH prend en charge le coût de fabrication (hors pose et dépose) liés à un masquage des autres lignes (remboursement sur présentation de facture acquittée et après validation préalable du devis),
- Participation à l'équipement en panneaux LED, dans la limite de 2500€ TTC au maximum (toujours sur présentation de facture acquittée et après validation préalable du devis), si le club n'est pas équipé ou dispose d'une longueur de LED inférieure à 30m.

Le cahier des charges est approuvé à l'unanimité et devient désormais une annexe au Règlement marketing et communication de la LFH pour la saison 2012/2013.

Le sort de l'aide fédérale autour du sol et de la régie LED devra faire l'objet d'une rediscussion en vue de la saison 2013/2014.

✓ 1<sup>er</sup> retour sur les diffusions TV 2012/13 et perspectives de programmation

A ce jour, 3 matchs de championnat LFH ont été diffusés à 12h sur be in SPORT dans le cadre des engagements pris par la chaîne :

- Issy Paris / Metz le 15/9
- Nîmes / Toulon St Cyr le 13/10
- Toulon St Cyr / Fleury le 3/11.

Suite aux échanges avec les clubs regrettant le créneau horaire de 12h (difficulté de remplissage des salles), l'opérateur be in SPORT propose que les prochaines retransmissions soient décalées à 13h30 le samedi ou fixées le mercredi soir.

Les programmations de janvier et février seront prochainement arrêtées, en vue d'une information aux clubs le plus tôt possible. Pour rappel la logique reste d'exposer au minimum chaque club une fois dans la saison, tout en respectant les impératifs de qualité fixés par le cahier des charges.

## ➤ **Communication**

---

### ✓ Refonte site Internet LFH

Outre la prestation de rédactionnel du site confiée depuis le début de saison 2012/13 à la société AnotherCom, une consultation en vue de la refonte globale du site LFH a été lancée.

9 candidatures ont été reçues à la date de remise des offres, le 28 novembre.

La commission d'appel d'offres de la FFHB, sur proposition du groupe de travail « communication » de la LFH, fera prochainement son choix en vue de la décision finale.

L'objectif fixé est que le lancement officiel du nouveau portail LFH intervienne en marge de la conférence de presse de rentrée en septembre 2013.

### ✓ Protocole de fin de match

Le protocole de clôture de match, déjà mis en œuvre lors de la quasi-totalité des rencontres, est approuvé à l'unanimité.

## ➤ **Sportif**

---

### ✓ Finalités Coupe de la Ligue 2013/2014 : Cahier des charges et rétroplanning de l'appel à candidatures

Le cahier des charges de l'organisation (fixée du jeudi 20 au dimanche 23 février 2014) est approuvé à l'unanimité. La seule véritable évolution par rapport à l'édition des finalités 2012/13 concerne l'obligation de disposer de panneaux LED pour les demi-finales et la finale.

Il est convenu le calendrier suivant :

- Diffusion de l'appel à candidatures et du cahier des charges dès le 1<sup>er</sup> décembre 2012,
- Retour des candidatures au plus tard le 14 décembre,
- Avis du CoDir de la LFH durant la semaine du 17 au 21 décembre,
- Décision du Bureau directeur fédéral avant le 31 décembre.

Thierry WEIZMAN annonce d'ores et déjà qu'a priori le Metz Handball et le comité de Moselle seront candidats pour cette organisation. Après questionnement de Joël DELPLANQUE, aucune autre déclaration d'intention pour l'édition 2013/14 n'est formulée.

### ✓ Etats généraux de la Sportive

Les Etats généraux de la Sportive et des Formes de pratique viennent d'être officiellement lancés. Jean-Marie SIFRE a représenté les clubs de LFH lors de la 1<sup>ère</sup> réunion.

L'objectif est de générer un débat entre tous les acteurs, locaux et nationaux, autour de l'organisation des compétitions du régime général et des règles d'accession / relégation. Si possible, les propositions de réforme seront présentées à l'assemblée fédérale d'avril 2013.

Plus largement, le débat s'engage sur le calendrier sportif en LFH et les perspectives d'augmentation du nombre de clubs.

Concernant le 1<sup>er</sup> point, Eric BARADAT rappelle que la construction du calendrier est fortement contrainte par les dates des compétitions européennes et internationales, inamovibles. En tout état de cause, depuis maintenant plusieurs saisons, le calendrier est travaillé en collaboration étroite entre la FFHB (Eric BARADAT et Pascal BAUDE) et les représentants des entraîneurs de clubs (Thierry VINCENT, Arnaud GANDAIS et Frédéric BOUGEANT). La version finale présentée au CoDir puis à l'assemblée générale LFH est systématiquement le fruit d'une décision consensuelle.

Par ailleurs, les présidents de clubs évoquent le souhait d'un passage à 12 équipes composant le championnat LFH, via par exemple une formule transitoire fermée (sans descente). L'objectif reste d'augmenter à terme le nombre de matchs proposés à domicile.

Joël DELPLANQUE rappelle que l'assemblée générale de la FFHB a adopté, en avril 2011, le principe d'une LFH à 10 équipes avec une formule de play-offs et play-downs jusqu'en 2016, garantissant ainsi une lisibilité de la compétition.

Cela étant, l'objectif fixé reste de travailler aux conditions permettant de passer sereinement et durablement à 12 équipes en LFH. Le dispositif d'accompagnement « VAP » en D2F constitue en ce sens une étape essentielle pour structurer et pérenniser des clubs dans le secteur professionnel.

D'une manière générale, il appartiendra au groupe de travail « calendrier-compétition » d'engager les réflexions autour des conditions d'un passage à 12 clubs en LFH : incidences sur les formules de compétitions, le calendrier et les règles d'accession / relégation. L'éventuelle réforme des coupes d'Europe d'une part, l'hypothèse de l'obtention de 2 places en Ligue des Champions d'autre part, devront être prises en considération.

✓ Point d'étape JIPES-VAP

Un débat s'engage sur l'impact économique du dispositif JIPES, notamment en termes de rémunérations supportées par les clubs, et sur la difficulté à renouveler les joueuses « professionnalisables » JIPES en sortie de centres de formation voire de pôles.

Les données communiquées par la FFHB, issues des contrats déposés à la CNCG, démontrent que la quasi-totalité des joueuses sous statut néo-pro (6 en 2011/12 et 8 en 2012/13) sont rémunérées au SMIC.

Conformément au dispositif JIPES adopté par l'assemblée générale fédérale 2011, un point d'étape prévoit une analyse en février 2014.

Les présidents de clubs souhaiteraient néanmoins bénéficier d'une deuxième saison transitoire, en 2013/14, à 5 joueuses non-JIPES maximum autorisées sur les FDME (voire 6 si présence d'une néo-pro dans l'effectif).

Philippe BANA rappelle que le dispositif JIPES s'inscrit intégralement dans le nouveau Parcours de l'excellence sportive validé par le Ministère des sports pour l'Olympiade 2012-2016 et qu'il répond au juste équilibre nécessaire entre la valorisation de la formation dans les structures françaises et la préservation des intérêts sportifs et économiques des clubs. Il confirme qu'une analyse sera conduite en février 2014.

## ➤ Médical

---

### ✓ Réflexions suite à la réunion de la commission médicale de la LFH du 18/10

Le Dr Gérard JUIN expose les réflexions issues de la dernière réunion de la commission médicale LFH : sur le modèle du dispositif existant en rugby professionnel et dans le souci de garantir l'équité entre les clubs et la protection des joueuses, il sera proposé que le Règlement médical LFH 2013/14 prévoit un renforcement du contrôle des examens médicaux obligatoires en début de saison (certificat médical d'aptitude à la pratique en LFH).

Ainsi, sur tirage au sort réalisé par les présidents de clubs eux-mêmes en début de saison, chaque club devra produire, pour 3 de ses joueuses professionnelles, l'intégralité des examens médicaux réalisés dans le cadre de la visite d'aptitude. Dans l'hypothèse où ce contrôle démontrerait l'absence de réalisation de tout ou partie des examens obligatoires, la sanction sportive de match perdu par pénalité sera infligée sur toutes les rencontres auxquelles aurai(en)t pris part la (les) joueuse(s) concernée(s).

Les modifications réglementaires nécessaires seront donc présentées en ce sens lors de l'assemblée générale de fin de saison.

## ➤ Marketing

---

### ✓ Adoption de la plaquette de présentation des packages LFH

La plaquette présentant les différents packages Marketing (partenaire titre LFH et partenaire titre Coupe de la Ligue) et les prestations correspondantes est validée.

Elle sera diffusée sans délai aux clubs ainsi qu'aux agences susceptibles de prospecter sur ces champs de partenariat (cf. ci-dessous).

### ✓ Rappel procédure de consultation des agences

Jean-Pierre FEUILLAN rappelle le cadre fédéral défini pour la recherche de partenaires, y compris pour la LFH :

- L'agence officielle de la FFHB est l'agence Sella Communication, seule agence en contact direct avec la FFHB,
- Sella, après accord de la FFHB, agréée différentes agences qui bénéficient chacune d'un mandat de recherche de partenaires, soit général soit plus spécifiquement ciblé,
- A ce jour, 3 agences sont d'ores et déjà agréées : LD2G, Numéro10 et A la une,

- Un RDV s'est tenu le 29 novembre entre Sella, la FFHB et l'agence Connexe Consulting (agence opérant déjà avec certains clubs de LFH) et cette dernière va très rapidement bénéficier de l'agrément,
- Toute nouvelle agence intéressée par la commercialisation des packages LFH est invitée à solliciter Sella pour obtenir l'agrément et le mandat fédéral.

D'une manière générale, les présidents de clubs auraient souhaité davantage d'autonomie pour les agences susceptibles d'intervenir sur la LFH. A cet égard, Jean-Pierre FEUILLAN précise que la cohérence de l'action fédérale en matière de politique marketing induit de respecter le positionnement de Sella Communication en agence officielle pilote. Pour autant, il confirme qu'aucune contrainte particulière ni cahier des charges ne pèsent sur les agences sollicitant un agrément auprès de Sella.

#### ➤ Budget LFH

---

- ✓ Suivi budgétaire 2012
- ✓ Prévisions budgétaires 2013

Ces points sont reportés à une réunion ultérieure et en tout état de cause feront l'objet d'un vote en assemblée générale de fin de saison.

En outre, Alain KOUBI précise que le budget de la LFH pour 2013 doit préalablement recevoir l'approbation de l'assemblée générale fédérale en avril prochain.

#### ➤ Questions diverses

---

- A la demande des présidents de clubs, une proposition de clause type concernant les interdictions en matière de paris sportifs sera adressée aux clubs pour insertion dans les contrats de travail des salariés (joueuses, entraîneurs, personnels administratifs) ou dans les règlements intérieurs.
- Jean-Marie SIFRE expose le ressenti des clubs suite aux engagements pris lors du Grenelle de l'arbitrage en 2011/12 : les clubs avaient accepté une augmentation des indemnités d'arbitrage à hauteur de 350€ (WE) et 450€ (semaine) en 2012/13 (puis 600€ en 2013/14) ainsi que le passage aux frais réels à la condition essentielle d'un maintien d'arbitres G1 sur les compétitions de LFH. Or, à fin novembre, environ 1/3 des désignations concernent des binômes du G2. Dans ces conditions, les engagements pris par la CCA ne paraissent pas respectés.
- Les présidents de clubs confirment leur attente importante pour que les dispositifs EHF / IHF offrant une couverture assurance des joueuses pendant les compétitions officielles internationales soient généralisés et garantissent les clubs employeurs en cas de blessure pendant les compétitions.

La séance est levée à 18h.



**Patricia SAURINA,**  
**Présidente de la LFH**